



**COUR  
DU QUÉBEC**

L'honorable Lucie Rondeau  
Juge en chef

Québec, le 14 mai 2021

Objet : Désignations conformément à l'arrêté n° 4477 du ministre  
de la Justice

Aux termes de l'arrêté du 12 mai 2021 du ministre de la Justice portant le numéro 4477, une affaire qui doit être instruite et jugée au palais de justice de Roberval peut l'être, selon ce que décide le juge en chef d'un tribunal ou toute personne qu'il désigne, au point de service de justice de Dolbeau-Mistassini, au palais de justice d'Alma ou au palais de justice de Chicoutimi.

En ma qualité de juge en chef de la Cour du Québec, je désigne, à partir de ce jour et jusqu'au 30 juin 2021 inclusivement, le juge **Richard P. Daoust** pour exercer ces responsabilités.

Le juge **Jean Hudon** est désigné, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour assumer ces mêmes fonctions.

La juge en chef,

(s)

Lucie Rondeau